

# COMPTE RENDU

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes du Pays Charitois

**Jeudi 06/02/2014 - 18h30**

L'an deux mille quatorze, le 6 février à dix-huit heures trente, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays Charitois se sont réunis à VARENNES-LES-NARCY sous la présidence de Monsieur Constantin RODRIGUEZ :

### **Présents :**

M. RODRIGUEZ Président et Maire et M. DESFORGES de CHAMPVOUX  
M. VOISINE Vice-président, M. LENOIR, Mme LABONNE, Mme GUILLARD, Mme GUILLAUMOT et M. MOUNIR de la CHARITE SUR LOIRE  
Mme CASSAR Vice-présidente et Maire, Mme MEUNIER de CHAULGNES  
M. BULIN, Mme DAIN et M. STREIFER de VARENNES LES NARCY  
Mme BARBEAU Vice-présidente et Maire de NARCY  
M. RAFERT de LA MARCHE  
Mme SAULNIER Maire et M. DERRIAULT de LA CELLE SUR NIEVRE  
M. JACQUET Maire et de CHASNAY  
M. SEUTIN Maire de NANNAY  
Mme MOUSSION Maire et M. ZEIMER de TRONSANGES  
M. NICARD Vice-président et Maire de BEAUMONT LA FERRIERE  
M. MAUJONNET Maire, Mme MORISI et Mme DELARUE de RAVEAU  
M. ROUTTIER de MURLIN

### **Pouvoirs :**

Mme CORBELON-BIOUGNE a donné pouvoir à M. ROUTTIER  
Mme DELAPORTE a donné pouvoir à M. VOISINE  
M. GAGNEVINA a donné pouvoir à Mme CASSAR  
Mme ROBERT a donné pouvoir à Mme MEUNIER  
M. MONIN a donné pouvoir à M. JACQUET  
M. PICQ a donné pouvoir à Mme GUILLARD

### **Excusés :**

M. GORCE Sénateur-Maire de LA CHARITE SUR LOIRE  
Mme CHABANI Maire et Mme. PELO de LA MARCHE  
M. BRUNET Maire et M. KLIMEK de LA CHAPELLE MONTLINARD  
M. COUGNOT de NANNAY  
M. COQLIN de NARCY  
Mme LECRU de BEAUMONT LA FERRIERE

Membres en exercice : 40

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Le président introduit la séance en indiquant qu'elle sera principalement consacrée au débat d'orientation budgétaire. Il annonce ensuite les pouvoirs et excuse les personnes absentes au conseil communautaire.

En complément, les excuses de M. COQBLIN sont présentées ainsi que Mmes CHABANI et PELO.

Le débat d'orientation budgétaire est prévu à l'article L 2312-1 du CGCT et a pour objet de permettre au conseil communautaire de connaître les orientations du budget primitif et de présenter les principales actions dans l'année de l'exercice.

Il s'agit du dernier DOB de la mandature actuelle puisqu'en avril prochain d'autres élus siègeront au conseil communautaire. Néanmoins, le président indique qu'il est probable que nombre de conseillers communautaires se retrouveront à nouveau et que les grandes orientations préconisées seront avalisées par le futur conseil.

Les orientations majeures sont listées par le président : mise en œuvre de la maison de santé, poursuite de la réhabilitation des locaux « ex-smv », de la viabilisation des terrains stiés sur la zone du parc des Bertranges, de la restauration de la maison d'Achille Millien et, enfin, la mise en place d'un SCOT dont le périmètre devra être défini.

Pour ce qui est de la collecte des ordures ménagères, il faudra conforter la coopération de la communauté de communes avec d'autres sites (Syctevom de Sichamps, Donzy, Pouilly, Cosne) afin de pouvoir négocier les coûts du traitement au bénéfice des populations respectives.

Les années à venir s'annoncent difficiles compte tenu d'un désengagement progressif de l'Etat en matière de dotations. Mais elles sont aussi exaltantes par les nouveaux défis, en particulier une collaboration plus étroite entre la ville chef-lieu et les communes rurales. Le président indique qu'il y a plus jamais besoin de s'épauler, non pour la satisfaction l'un de l'autre mais pour le service à la population dont les élus sont les mandants.

Le président passe la parole à l'assemblée.

M. VOISINE prend la parole et remercie le président. Il ajoute que l'intercommunalité devra prendre toute sa place avec l'ensemble des communes. Concernant le DOB, M. VOISINE indique que certaines données prospectives seraient nécessaires en complément pour l'avenir (visibilité d'investissement, d'autofinancement). La mauvaise nouvelle liée aux économies nécessaires pour les finances locales est également à prendre en compte. Il précise que 120 000 € de finances publiques ont été perdues sur le budget municipal en prévisionnel en 2014 (DGF, CVAE, FPIC).

Mme MEUNIER insiste sur la faible enveloppe dont dispose la commission culture pour les festivals et les manifestations culturelles sur le pays charitois. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée pour obtenir des financements complémentaires.

Mme CASSAR ajoute que la baisse de la subvention aux collectivités conduit à une baisse de l'activité économique par la conséquence d'une diminution de la commande publique.

Le président répond sur le fait qu'effectivement 75% des investissements sont faits aujourd'hui par les collectivités et correspondent à un faible pourcentage des dépenses de l'Etat.

Sur le potentiel fiscal, la surprise devrait être moins désagréable pour la communauté de communes ; compte tenu, notamment, de l'augmentation l'an passé des taux de fiscalité de la collectivité. Ce n'est qu'à réception des montants de dotations de l'Etat que les services pourront affiner le budget prévisionnel.

Sur le financement de la culture, le président rejoint Mme MEUNIER, de la même façon que pour le sport, mais indique que le budget est contraint et lié aux possibilités de la collectivité.

Le travail du service environnement est félicité par Mme BARBEAU et le président. M. VOISINE ajoute que ce travail avait permis de baisser la TEOM en 2013. Ce travail permet d'impulser et de servir de modèle aux collectivités voisines.

Le président fait la synthèse de l'année 2013 et donne lecture de la note qui avait été transmise avec la convocation.

*Une minute de silence est observée à la mémoire de M. MICHY.*

Un document spécifique au DOB est remis en séance et présenté par les services. Il est précisé, qu'avec le logiciel de MAIRIE CONSEILS, des perspectives seront détaillées lors de la prochaine commission des finances (13/03 18h), ce qui permettra de ressortir les éléments sollicités par M. VOISINE.

M. LENOIR rappelle que la Mission Locale représente aujourd'hui une charge de deux emplois à temps plein. Il serait donc mal venu de baisser aujourd'hui la participation de la CCPC.

M. LENOIR demande une explication sur l'augmentation des charges de gestion courante entre 2013 et 2014. Il s'agit des charges de l'école de musique (année entière en 2014).

M. VOISINE indique, au sujet de la société MADESS, qu'une demande pourrait être effectuée au niveau de la levée de l'option d'achat. Des précisions seront apportées en commission de développement économique.

Mme MEUNIER indique que les frais de personnel représentent plus de 50% de budget global. Des détails seront apportés lors de la prochaine commission des finances.

### **DELIBERATION**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Rodriguez, Président de la communauté de communes,

Le conseil communautaire, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014,
- PREND ACTE que des orientations chiffrées plus précises pourront être débattues lors de la prochaine commission des finances et de bureau communautaire.

Approbation du CR du conseil du 16/12/2013 – à l'unanimité

## 1. Fonctionnement

### 1.1. **Marché assurances**

Point sur le lot n°2 « ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS LOUES ».

La dernière proposition de la société AXA, pour les bâtiments DUPLESSIS, MADDES EON et ORION AUTOLUBE est de 17 343.91 € HT, soit 18 723.656 € TTC.

La franchise applicable pour l'ensemble des risques est de 5000 €.

Les seules propositions reçues sur ce lot l'ont été de la SMACL avec au minimum négocié une prime annuelle de 41 676.84 € HT, soit 45 161.79 € TTC, pour une franchise de 50 000 €.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de retenir la proposition de la société AXA à hauteur de 45 161.79 € TTC pour le lot n° 2 « ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS LOUES »,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

### 1.2. **Véhicules de location**

Afin de réduire les frais, tant pour les salariés que pour la communauté de communes, il a été proposé de recourir à la location de véhicules pour les accompagnatrices socioprofessionnelles. Le conseil communautaire du 3 décembre a validé ce principe.

Nous avons reçu plusieurs offres des compagnies automobiles :

Concession	Type véhicule	Durée	Kilométrage	Loyer total *	Loyer avec assurance
PEUGEOT	107	60 mois	50 000 kms	147	-
		48 mois	40 00 kms	153.21	-
PEUGEOT	207+	60 mois	50 000 kms	190.55	-
		48 mois	40 000 kms	186.40	-
FIAT	PANDA	60 mois	50 000 kms	164.02	-
		48 mois	40 000 kms	171.62	-
CITROEN	C1 3 portes	60 mois	50 000 kms	164.30	-
		48 mois	40 000 kms	170.79	-
RENAULT	Twingo	60 mois	50 000 kms	189	+ 75
		48 mois	40 000 kms	199	+ 75
VOLKSWAGEN	UP	60 mois	50 000 kms	154.71	215.89
		48 mois	non reçu		

\*loyer total = loyer + contrat de maintenance + perte financière

### **DELIBERATION**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux abstentions,

- DECIDE de retenir l'offre de la société PEUGEOT, véhicule 107, pour 50 000 kms sur une durée de 60 mois, soit un loyer de 147 € mensuel,
- DECIDE de recourir à la location pour un véhicule, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014,
- INDIQUE qu'en fonction des possibilités budgétaires, un deuxième véhicule pourra être loué ultérieurement,
- DIT qu'un avenant au contrat d'assurances sera signé pour assurer ce véhicule,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

## **2. Finances**

### **2.1. Restes à réaliser**

### **DELIBERATION**

En restes à réaliser, seront conservés :

### BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Article	RAR 2013
2031- Frais d'études maison d'Achille Millien	1 816.00
2313 - Constructions	25 333.00
2041411 - Subvention FDT aux communes	1 500.00
2041412 - Subvention FDT aux communes	3 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>32 149.00</b>

INVESTISSEMENT - RECETTES	
Article	RAR 2013
1311 - DETR Maison Achille Millien	16 140.00
1313 - Département FDT Maison Achille Millien	27 300.00
1318 - Autres (Camosine)	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>44 440.00</b>

### BUDGET ANNEXE OM

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Article	RAR 2013
2158 - Autres matériels (panneaux déchèterie)	600.00
2158 - Autres matériels (GPS BOM n°2)	2 700.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 300.00</b>

INVESTISSEMENT - RECETTES	
Article	RAR 2013
	0

### BUDGET ANNEXE ZA

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Article	RAR 2013
	0

INVESTISSEMENT - RECETTES	
Article	RAR 2013
1313 - Département FDT ex-SMV	93 774.00
<b>TOTAL</b>	<b>93 774.00</b>

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE les restes à réaliser des différents budgets,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Mme CASSAR souhaite intervenir par rapport au projet de la maison d'Achille MILLIEN. Eu égard au tableau qui a été fourni par les services, les subventions seraient supérieures à 80%. Des explications sont données par M. DOUSSARD, agent de développement.

## **2.2. Durée d'amortissement immeubles de rapport**

### **DELIBERATION**

Vu la délibération en date du 14 janvier 2010, fixant la durée d'amortissement des modules 1 et 2 des bâtiments ex-SMV,

Vu la délibération n° 2012-114-0612 en date du 6 décembre 2012, fixant les cadences d'amortissement pour les budgets de la communauté de communes,

Considérant qu'aucune délibération ne fixe les durées générales d'amortissement des immeubles de rapport, le président propose d'amortir ces bâtiments sur 30 ans.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'amortir les immeubles de rapport sur 30 ans,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

## **2.3. Adhésions 2014**

Certaines adhésions sont calculées au nombre d'habitants.

Comme en 2013, tous les organismes pour lesquels le calcul de la cotisation est fait au nombre d'habitants ont été informés de la population légale à retenir par courriel (Pays Bourgogne Nivernaise, Mission Locale, CAUE).

Au 01/01/2014, la population à retenir est la suivante :

	Au 01/01/2013 <b>RECENSEMENT 2010</b>		Au 01/01/2014 <b>RECENSEMENT 2011</b>	
	POP MUNICIPALE	POP TOTALE	POP MUNICIPALE	POP TOTALE
Arrondissement Cosne Sur Loire - Canton La Charité Sur Loire				
Beaumont la Ferrière	133	136	130	133
La Celle Sur Nièvre	169	174	167	173
Champvoux	306	312	309	315
La Charité Sur Loire	5 129	5 221	5 118	5 208
Chasnay	114	121	109	116
Chaulgnes	1 384	1 420	1 414	1 452
La Marche	578	603	568	593
Murlin	97	99	94	96
Nannay	100	103	99	101
Narcy	558	575	552	569
Raveau	684	698	694	707
Tronsanges	370	380	373	383
Varennes les Narcy	883	902	910	922
<i>Sous-total</i>	<i>10 505</i>	<i>10 744</i>	<i>10 537</i>	<i>10 768</i>
Arrondissement Bourges - Canton Sancergues				
La Chapelle Montlinard	496	512	497	511
<b>TOTAL</b>	<b>11 001</b>	<b>11 256</b>	<b>11 034</b>	<b>11 279</b>

❖ **Adhésion du Pays Charitois à diverses associations en lieu et place des communes**

- Pays Bourgogne Nivernaise,
- Pays Loire Val d'Aubois,
- Mission Locale du Pays Bourgogne Nivernaise,
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- Fibre Active,
- Agence de Développement Touristique de la Nièvre.

❖ **Renouvellement de l'adhésion du Pays Charitois au GIP e-bourgogne**

❖ **Renouvellement de l'adhésion du Pays Charitois à l'Union régionale des chantiers d'insertion de Bourgogne.**

❖ **Renouvellement de l'adhésion à la Camosine**

❖ **Renouvellement de l'adhésion au comité du second pont sur la Loire**

❖ **Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

❖ **Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France**

❖ **Renouvellement de l'adhésion au Bureau d'Information Jeunesse 58 (BIJ 58)**

M. LENOIR soulève que ces décisions relèvent du vote du budget et que ces décisions soient prises lors du conseil communautaires du 13 mars.

Le président indique que la délibération sera prise lors du vote du budget.



Mme CASSAR demande si le budget ne pourrait pas être plutôt voté après les élections municipales avec les nouveaux délégués communautaires.

Le président sollicite l'avis de l'assemblée quant à la date du vote du budget. La majorité souhaite que la date de vote du budget soit maintenue au 13 mars.

## **2.4. Subventions 2014**

- ❖ **Subvention à l'Office de tourisme**
- ❖ **Enveloppe de subvention pour la Commission solidarité et cadre de vie**
- ❖ **Enveloppe de subvention pour la Commission culture**

De la même manière, les subventions seront votées lors du vote du budget.

## **2.5. Prestation de services avec la Boutique de Gestion**

M. FREYSSINGE sera reçu pour présenter son bilan dans le cadre de la commission développement économique fixée au 13 février 2014.

Une décision sur la poursuite du partenariat sera prise suite à cette commission.

# **3. Développement**

## **3.1. Validation du règlement des demandes de subvention culture**

La commission Culture, Tourisme, Animations et Festivités du 21 janvier propose l'attribution de subventions aux associations culturelles réalisant des événements et festivals sur l'année 2014.

Les documents « règlement et dossier de demande de subvention » seront remis lors du conseil, la commission se réunissant après la date d'envoi de la présente note préparatoire.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 avril 2014. La commission se réunira dans les jours suivants pour proposer l'attribution des subventions au conseil communautaire.

*De légères modifications statutaires seront nécessaires : suppression de la notion de « forte notoriété », suppression de la possibilité de subventionner les personnes individuelles.*

### **DELIBERATION**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le règlement travaillé en commission culture,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

### 3.2. Réparations ex-SMV

Suite au conseil communautaire du 13/12/2013, un devis a été demandé à un électricien pour le brassage électrique du coffret réseau du module 3 ex-SMV. Le total des dépenses des travaux à effectuer s'élève à 1 334,64 € TTC.

	Montant HT	TVA (20 %)	Montant TTC
Réparations dalle béton (Mario&Longo)	245,00 €	49,00 €	294,00 €
Alarme anti-intrusion (Chabanne)	817,20 €	163,44 €	980,64 €
Brassage électrique (SARL Marc Pracella)	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Total	1112.20 €	222.44 €	1 334,64 €

#### **DELIBERATION**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE de donner une suite favorable aux devis proposés,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

## 4. Personnel

### 4.1. Recrutement DGS

Recrutement de Mme BILLIETTE, en remplacement de Mme ZEIMER qui quitte ses fonctions au 13 mars 2014. Sa prise de poste s'effectuera au 1<sup>er</sup> avril 2014.

### 4.2. Renouvellement emploi d'avenir Assistante Administrative

Madame Marion PAIN a été recrutée en qualité d'assistante administrative en emploi d'avenir d'une durée d'un an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Son contrat est donc à renouveler au 1<sup>er</sup> avril 2014. Un nouveau tuteur devra également être nommé.

#### **DELIBERATION**

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le renouvellement de Mme PAIN en qualité d'assistante administrative en « emploi d'avenir » à temps plein rattaché à la direction générale des services d'une durée de 24 mois, rémunéré au SMIC, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,
- NOMME la directrice générale des services, tutrice de cet emploi d'avenir,
- AUTORISE le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce poste.

#### **4.3. Contrat de M. MINGOT, service environnement**

Le conseil communautaire du 28 février 2013 a validé la signature d'un CUI avec M. Anthony MINGOT pour le service ordures ménagères, MINGOT devant travailler sur son permis C pendant la durée de ce contrat.

Or, compte tenu de la charge de travail du service, M. MINGOT n'a pas été en mesure d'effectuer la préparation de son permis.

Dans la note préparatoire au présent conseil, il était proposé de recourir à un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Or, compte tenu de l'absence actuellement de M. BOISSON, en arrêt maladie, il est proposé d'utiliser ce poste actuellement vacant pour pourvoir à la nécessité du service.

Il est précisé que l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avait été effectuée en prévision auprès du CDG58, ainsi qu'une annonce d'emploi.

Cette création d'emploi sera donc annulée dans l'immédiat.

#### **4.4. Titularisation Laurent CARLINI**

##### **DELIBERATION**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2013 validant le début de la période de stage de M. Laurent CARLINI au grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,

Vu le rapport de suivi de stage et d'appréciation de l'aptitude professionnelle,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la titularisation de M. CARLINI sur son grade à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

## Questions diverses

La séance est levée à 20h30